

Parc éolien des Puyats 2 SAS
19B, rue de l'Epau
59230 SARS-ET-ROSIERES

Monsieur le Préfet
2, rue Pierre Labonde
CS 20372
10025 Troyes cedex

Sars et Rosières, le 24/02/2021

Objet : *Contenu du dossier de demande d'autorisation Environnementale – Echelle réduite du plan d'ensemble*

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Jean Edouard DELABY, Président d'ESCOFI, SAS au capital de 1 500 186 € et dont le siège social est à Sars-et-Rosières (59230), 19, rue de l'Epau, disposant des pouvoirs que lui confèrent les statuts de la société et le comité de surveillance,

Ai l'honneur de solliciter une dérogation concernant l'échelle du plan d'ensemble à joindre au dossier de demande d'autorisation environnementale du Parc éolien des Puyats 2, situé sur la commune de Champfleury.

En effet, conformément aux dispositions de l'article D.181-15-2 9° du code de l'Environnement, nous souhaitons que l'échelle du plan d'ensemble, par principe de 1/200, **soit réduite au 1/1000 dans le présent dossier**, compte-tenu des dimensions des installations.

Restant à votre disposition pour tout renseignement ou complément d'information, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Jean-Edouard DELABY
Président ESCOFI ENERGIES NOUVELLES

